

TRANSFORMATION DES CHAMPIGNONS

du 12 au 14 octobre 2021

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Savoir identifier les champignons comestibles.

Connaître les règles de cueillette des champignons.

Acquérir les connaissances techniques et réglementaires pour transformer et commercialiser les champignons

MOYENS HUMAINS ET PÉDAGOGIQUES

Formateurs du CFPPA spécialisés en transformation des végétaux.

Intervenant spécialiste en mycologie.

Atelier agroalimentaire équipé de matériels professionnels, de petite et moyenne capacité de production.

Durée de la formation : **21 heures**
Horaires : **8h30 à 17h**

Si la météo le permet, sortie cueillette en forêt le 1^{er} jour : prévoir des chaussures de marche et des vêtements imperméables.

Prévoir une blouse et des bottes pour les journées en atelier.

CONTENU DE LA FORMATION

Apport théorique :
jour 1

➤ Détermination et identification des principales espèces utilisées.

jours 2 et 3

➤ Étude des règles de cueillette (traçabilité, gestion du risque sanitaire...).

➤ Étude de divers procédés de conservation :

- pasteurisation/stérilisation
- conserves au vinaigre, à l'huile
- séchage

➤ Étude du matériel nécessaire à la transformation.

➤ Étude de la réglementation en vigueur sur la transformation et la commercialisation des champignons (étiquetage, bonnes pratiques d'hygiène, ...).

Mise en situation professionnelle (jours 2 et 3) :

➤ Fabrications en atelier de transformation :

- * conserves appertisées
- * champignons au vinaigre et dérivés
- * champignons séchés

➤ Échanges autour des retours d'expérience des participants à la formation.

COÛT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

15 €/heure, soit 105 € par jour et par personne.

➤ Statut agricole, exploitant, conjoint- collaborateur, cotisant solidaire, PPP : le CFPPA dépose des demandes collectives auprès du VIVEA ; la prise en charge financière dépend de l'avis du comité. Nous contacter.

➤ Demandeurs d'emploi : financement possible d'un parcours de formation dans le cadre du dispositif du Conseil Régional Occitanie ou avec votre CPF. s'adresser à votre Pôle Emploi ou nous contacter.

➤ Salariés : financement entreprise ou avec votre CPF possible dans le cadre d'un parcours de formation complet. S'adresser à votre entreprise ou nous contacter.

cfppa
de la
LOZÈRE



CFPPA de Lozère – site de
Florac
2 place de l'Ancienne Gare
48400 FLORAC
Tel : 04 66 65 65 62
Fax : 04 66 65 65 61
cfppa.lozere@educagri.fr
www.epl-lozere.fr



**ENSEIGNEMENT
AGRICOLE**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée